

## **SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le trente septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Marc BALAT, Bernard MAGES, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON.

Excusés : Daniel MERCADIER (pouvoir à M. DÉTRÉ), Anne PHILIPPE (pouvoir à M. BALAT), Julien RIGOLE (pouvoir à Mme CECCARELLI), Patricia ALMENDRA (pouvoir à Mme PALOBART), Serge REGOURD (pouvoir à M. E. CROS), Pierre CROS (pouvoir à M. MAGES).

Convocation du 23 septembre 2022.

### **Ordre du jour :**

#### **I-Vote du compte rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :**

M. CASTELNAU, absent le 1<sup>er</sup> juillet, s'abstient. Le compte rendu de la séance précédente est adopté à la majorité des membres présents.

#### **II-Dépréciations de créances et crédit au compte 1068 :**

Pour le budget chaufferie bois, M. DÉTRÉ rappelle que les années précédentes nous avons provisionné 2 438,30 € afin de tenir compte des impayés. Pour 2022, la trésorerie demande une reprise de provisions de 1 739,70 €, les impayés 2019 et 2020 s'élevant à 698,60 €.

Pour le budget principal, il convient d'admettre en non-valeur la somme de 805,20 €, correspondant à des impayés de cantine entre 2018 et 2020.

**Délibérations reçues à la Préfecture le 29 octobre 2022.**

#### **III-Délibération « Ma Santé, Ma Région » :**

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de financement du centre de santé intercommunal. Il rappelle que le déficit maximum constaté pour l'embauche d'un médecin est de 60 000 €. La Région en finance 1/3, le Département 1/3 et le territoire intercommunal 1/3. Les calculs tiennent compte d'un reste à charge de 20 000 € soit le déficit constaté pour un médecin. La communauté de communes prend en charge 60 % de ce déficit soit 12 000 €. Les communes membres prendront en charge 40% soit 8 000 €, en fonction de leur population totale. Le coût pour Laguépie sera de 631 € (7,9 %) pour 617 habitants.

Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

**Délibération reçue à la Préfecture le 04 novembre 2022.**

#### **IV-Bilan de l'été :**

M. le Maire indique la fréquentation de la baignade :

-3 750 personnes en juillet soit une moyenne de 120 personnes par jour

-4 000 personnes en août soit une moyenne de 130 personnes par jour.

Pour la DSP (Délégation de Service Public) du Camping, M. MARRE a déjà rencontré quelques candidats éventuels.

Mme D'AVIGNON signale que Claude Sicre souhaite se retirer de la présidence de l'association Lenga Viva. Une réflexion est à mener afin de conserver l'université occitane à Laguépie mais peut-être sous une nouvelle forme.

Elle rappelle les différentes manifestations de cet été : soirées au bord de l'eau de l'association P'tite Lumière, journée « urban sketchers », expositions à la salle des fêtes de Mme Barret et de M. Amar...

Elle souhaite que les associations relancent la fête des associations le 2<sup>ème</sup> week end de septembre, sous l'impulsion de la mairie.

### **V-Travaux en cours :**

M. le Maire rappelle les travaux effectués ou à venir :

-stade : mise en place des pare-ballons semaine 43

-Puech-Haut : avancement des travaux, fermeture du portail et pose de la pelouse synthétique restent à faire. Le mur d'escalade est à enlever et nettoyer.

-aire de camping-car : commencer les travaux de la toiture des sanitaires, installer un cumulus, finir le terrain de pétanque.

-boulangerie : présentation du projet semaine du 10 au 16 octobre.

-école : travaux terminés pour lave et sèche-linge, reste à installer des étagères. Dans la cour, enlever le jeu actuel, poser un sol souple en résine et installer nouveau jeu.

-éclairage public : changement de 30 lampadaires énergivores, mise en place d'horloges pour extinctions nocturnes.

### **VI-Bilan financier :**

Le bilan est équilibré, pas de dépassement des crédits budgétaires.

### **VIII-Questions diverses :**

#### **VIII-1-Laguépie Fitness :**

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'achat de trampolines. Le conseil, à la majorité, vote cette subvention. Abstention de M. le Maire (+ pouvoir de M. REGOURD).

**Délibération reçue à la Préfecture le 06 octobre 2022.**

#### **VIII-2-Collecte déchets :**

Suite à la réunion de la commission déchets, le conseil communautaire a voté une grille de tarifs applicables aux professionnels selon leur type d'activités (par exemple 54 € par an pour les bars, 108 € par an pour les boulangeries, etc.)

#### **VIII-3-ADS (Autorisation Droit des Sols) :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'instruction des demandes d'urbanisme sera effectuée par le centre instructeur nord de Caussade.

### **VII-Maison des Compagnons :**

Toiture, chauffage, électricité : tout est à refaire. M. le Maire souhaiterait vendre ce bâtiment.

Séance levée à 23 heures 35.